

Diplome d'études en langue française DELF Pro B2

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**

Reconnaissance d'un niveau de français (B2) harmonisé sur les niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe)

Code(s) NAF : **85.42Z**

Code(s) NSF : **100**

Code(s) ROME : **K2111**

Formacode : **15254**

Date de création de la certification : **22/05/1985**

Mots clés : **Evaluation**, **diplome**, **LANGUE**, **Français Langue Etrangère**

Identification

Identifiant : **1690**

Version du : **08/02/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Arrêté du 22/05/1985](#)

Non formalisé :

- **Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'éducation nationale, pour certifier les compétences en français des candidats étrangers et des Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Le CIEP, membre du groupe d'experts, conçoit les épreuves du DELF et du DALF et assure la gestion pédagogique et administrative de ce diplôme.**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le DELF Pro B2 est un diplôme du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, validant une compétence à communiquer en français en contexte professionnel, correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Objectifs de l'habilitation/certification

Le DELF Pro B2 est un diplôme du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, validant une compétence à communiquer en français en contexte professionnel, correspondant au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

Public visé par la certification

- des adultes non francophones, professionnels ou en voie de professionnalisation, et ce quel que soit le métier et quel que soit le poste occupé

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le DELF Pro repose sur des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être et des savoir apprendre, présents dans la compétence à communiquer langagièrement sur les plans linguistique, sociolinguistique et pragmatique en contexte professionnel. La mise en œuvre de cette compétence dans la réalisation d'activités langagières en contexte professionnel relève de la compréhension, l'expression, l'interaction et la médiation. Ce schéma a conditionné l'élaboration des examens au sein desquels sont systématiquement évaluées, pour chaque niveau, les quatre activités langagières, avec selon les niveaux une place plus ou moins importante accordée à l'interaction et à la médiation.

Le niveau B2 se caractérise par la capacité du locuteur à comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe ; à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une

conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre ; à s'exprimer de

façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, à émettre un avis sur un sujet d'actualité et à exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

Public visé par la certification

Modalités générales

La version dite « DELF Pro » (niveaux A1, A2, B1, B2) est, de par la nature des supports utilisés et des thèmes abordés, destinée à des adultes non francophones, professionnels ou en voie de professionnalisation, et ce quel que soit le métier et quel que soit le poste occupé puisque les épreuves du DELF Pro ne concernent pas un secteur d'activité en particulier et sont conçues dans une perspective de transversalité professionnelle.

Le DELF Pro ne convient donc pas à des publics plus jeunes et n'ayant aucune connaissance sur le monde du travail, bien qu'aucune limite d'âge ne soit officiellement fixée pour l'inscription aux épreuves.

Extrait de l'arrêté ministériel du 10/07/2009, Art. 2 : « Les niveaux A1, A2, B1 et B2 du DELF comportent une "option professionnelle", qui peut être proposée aux candidats désireux de faire valoir leur connaissance du français dans le cadre de leur activité professionnelle actuelle ou future. »

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Reconnaissance personnelle, sociale et, surtout, professionnelle

Pour l'entité utilisatrice

Les diplômes du DELF Pro sont des certifications valides, calibrées, sensibles, standardisées et équitables, destinées à toute personne qui, pour des raisons professionnelles, souhaite faire valider ses connaissances en français de façon fiable, équitable et officielle. Pour garantir les qualités métriques et pédagogiques des outils d'évaluation, le CIEP dispose d'une cellule d'expertise pédagogique et psychométrique. L'approche psychométrique permet de s'assurer de la mesure précise et effective des compétences des candidats et apporte la garantie d'un haut niveau de fidélité des épreuves.

Evaluation / certification

Pré-requis

Le diplôme DELF Pro B2 peut être proposé à tous les publics.

Extrait de l'arrêté ministériel du 17/07/2005, Art. 1er : « Les personnes de nationalité étrangère et les Français originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français peuvent se voir délivrer un diplôme d'études en langue française (DELF) ou un diplôme approfondi de langue française (DALF) qui leur sont réservés. »

Extrait de l'arrêté ministériel du 10/07/2009, Art. 2 : « Les niveaux A1, A2, B1 et B2 du DELF comportent une "option professionnelle", qui peut être proposée aux candidats désireux de faire valoir leur connaissance du français dans le cadre de leur activité professionnelle actuelle ou future. »

Compétences évaluées

Le DELF Pro B2 évalue les quatre compétences langagières dans le contexte général suivant : coordonner des projets professionnels, prendre des décisions et en faire part à ses interlocuteurs.

1 - Compréhension orale : comprendre deux documents enregistrés ayant trait à des situations courantes de la vie professionnelle.
Durée : 30 minutes / 25 points

2 - Compréhension des écrits : comprendre deux documents écrits ayant trait à des situations courantes en milieu professionnel.

Centre(s) de passage/certification

- 199 centres agréés sur toute la France : http://www.ciep.fr/sites/default/files/liste_centres_fr.pdf

Durée : 60 minutes / 25 points

3 - Production écrite : exprimer une prise de position argumentée dans un cadre formel.

Durée : 60 minutes / 25 points

4 - Production orale (épreuve individuelle avec un jury) : présenter et défendre un point de vue à partir d'un court document déclencheur.

Durée : 20 minutes / 25 points (30 minutes de préparation)

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Le DELF Pro B2 valide le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :
un diplôme sécurisé

Plus d'informations

Statistiques

294 candidats reçus en 2014 sur 372 candidats inscrits.

Autres sources d'information

<http://www.ciep.fr/delf-pro>